

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Regional Manager/Real Property  
Contracting/PWGSC  
Ontario Region, Tendering Office  
12th Floor, 4900 Yonge Street  
Toronto, Ontario  
M2N 6A6  
Ontario

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Regional Manager/Real Property Contracting/PWGSC  
Ontario Region, Tendering Office  
12th Floor, 4900 Yonge Street  
Toronto, Ontario  
M2N 6A6  
Ontario

<b>Title - Sujet</b> 450 SSS Re-survey	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EQ447-130640/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> R.023276.307	<b>Date</b> 2012-09-11
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$PWL-035-1727	
<b>File No. - N° de dossier</b> PWL-2-35057 (035)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2012-09-25</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Woodhall, Lauren	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pwl035
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (416) 512-5873 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (416) 512-5862
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> PWGSC-TPSGC Port Hope Port Hope, ON L1A 3S4	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

### **Modification 001 à la demande de soumissions**

La présente modification vise à ajouter la Méthode de sélection et les Critères d'évaluation pour le besoin.

#### **À la partie 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION, point 2. Méthode de sélection**

**À SUPPRIMER** en entier.

#### **INSÉRER : 2. Méthode de sélection - Meilleure note combinée pour le mérite technique et pour le prix**

Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

- a) respecter toutes les exigences de la demande de propositions;
- b) satisfaire à tous les critères obligatoires;
- c) obtenir au moins 840 points pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques qui sont cotés. L'échelle de cotation compte 1200 points.

La sélection sera faite en fonction de la meilleure note combinée pour le mérite technique et le prix. Le mérite technique comptera pour 70 % et le prix pour 30 % de la note.

Pour établir la note du mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera déterminée comme suit : nombre total de points obtenus/nombre maximum de points possible, multiplié par 70 %.

Pour déterminer la note du prix, la note de chaque proposition recevable sera calculée au prorata par rapport au prix évalué le plus bas puis multipliée par 30 %.

Pour chaque soumission recevable, la note combinée globale sera l'addition de la note du mérite technique et de celle du prix.

La soumission retenue ne sera pas nécessairement la soumission recevable ayant la note la plus élevée sur le plan technique ou celle ayant le prix évalué le plus bas. La soumission retenue pour l'attribution du marché sera la soumission recevable dont la note combinée pour le mérite technique et le prix sera la plus élevée.

Le tableau ci-dessous montre l'exemple de trois soumissions recevables où le choix de l'entrepreneur est déterminé en appliquant le ratio 70/30 à l'aspect technique et au prix, respectivement. Le nombre total des points possible est de 1200 et le plus bas prix évalué est de 150 000 \$.

#### **Méthode de sélection - Meilleure note combinée pour le mérite technique (70 %) et pour le prix (30 %)**

	<b>Soumission 1</b>	<b>Soumission 2</b>	<b>Soumission 3</b>
<b>Note technique globale</b>	1100/1200	900/1200	1000/1200

<b>Prix évalué de la soumission</b>		200 000 \$	175 000 \$	150 000 \$
<b>Calculs</b>	<b>Note du mérite technique</b>	$1100/1200 \times 70 =$ 64,17	$900/1200 \times 70 =$ 52,50	$1000/1200 \times 70 =$ 58,34
	<b>Note du prix</b>	$150/200 \times 30 = 22.50$	$150/175 \times 30 = 25.72$	$150/150 \times 30 = 30.00$
<b>Note globale</b>		86,67	78,22	88,34
		2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>

## À L'ANNEXE E - CRITÈRES D'ÉVALUATION

**SUPPRIMER** en entier.

**INSÉRER :**

### ANNEXE E

#### ÉVALUATION TECHNIQUE

#### 1.0 Exigences de la proposition

#### 1.1 Exigences de présentation des propositions

En plus des éléments énoncés à l'article 1 de la Partie 3, il faut tenir compte des exigences suivantes relatives au format dans la préparation de la proposition :

- 1.1.1 Une feuille à pliage paravent de format 279 mm x 432 mm (11 po x 17 po) pour les tableaux et les organigrammes, par exemple, comptera pour deux pages.
- 1.1.2 L'ordre de la proposition devrait suivre l'ordre établi dans la demande d'offre à commandes, section 1.1 Évaluation technique

#### 1.2 Exigences précises relatives au format de la proposition

Le nombre maximum de pages (y compris le texte et les graphiques) à présenter pour les exigences cotées figurant à la section 2.2 Critères techniques cotés est de quarante (40) pages.

Les documents suivants ne comptent pas dans le nombre maximal de pages susmentionné :

- la lettre d'accompagnement;
- l'information sur les licences;
- les attestations pour le Code de conduite;

- l'information sur les exigences de sécurité;
- l'identification des membres de l'équipe d'experts-conseils;
- l'information relative aux déclarations/attestations;
- la page couverture de la demande de propositions;
- la page couverture de la (ou des) modifications(s) à la demande de propositions;
- le formulaire de proposition de prix.

**Conséquence de la non-conformité : toutes les pages en excès du nombre maximal indiqué ci-dessus et toutes pièces jointes autres que celles requises seront retirées de la proposition et ne seront pas transmises aux membres du comité d'évaluation de TPSGC.**

## 2.0 Évaluation technique

Les propositions qui ne satisfont pas aux critères obligatoires seront jugées irrecevables et seront rejetées sans autre examen.

### 2.1 Critères techniques obligatoires

		RESPECTE		Renvoi au numéro de page de la proposition
		OUI	NON	
1	<p>Le proposant doit être un cabinet d'experts-conseils - environnement agréé, ou pouvant être agréé, certifié ou autorisé à fournir les services environnementaux et professionnels requis, dans toute la mesure prescrite par les lois fédérales et provinciales applicables au projet dans la province de l'Ontario.</p> <p>Une copie du permis ou de la lettre de confirmation délivrée par l'organisme de réglementation doit être fournie avant la clôture de la demande de propositions.</p>			
2	<p>Le laboratoire utilisé dans le cadre de ce besoin doit être certifié par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), si le laboratoire est situé au Canada, ou par l'organisme de réglementation nucléaire de l'État/du pays, si le laboratoire est situé à l'étranger, pour la manipulation, l'utilisation, l'emballage, le transport et la gestion des matières radioactives.</p> <p>Fournir le nom du laboratoire ainsi qu'une copie du permis de la CCSN ou du permis octroyé par l'organisme de réglementation nucléaire de l'État/du pays étranger, le cas échéant.</p>			
3	<p>Le soumissionnaire doit fournir le nom des membres de son équipe en remplissant le formulaire ci-joint qui forme l'appendice 1 de l'annexe E (ou une reproduction exacte de ce document)</p>			

<p>a) L'équipe d'experts-conseils désignée doit être composée d'au moins les membres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• directeur de projet,</li> <li>• gestionnaire de projet,</li> <li>• expert-conseil principal - Environnement,</li> <li>• expert-conseil principal - Contrôle radiologique,</li> <li>• spécialiste de l'assurance de la qualité,</li> <li>• spécialiste de la santé et de la sécurité,</li> <li>• spécialiste des communications,</li> <li>• spécialiste de la radioprotection,</li> <li>• spécialiste du contrôle radiologique,</li> <li>• spécialiste de la géotechnique ou géoscientifique.</li> </ul> <p>b. L'un des postes supérieurs suivants (directeur de projet, gestionnaire de projet, consultant principal - Environnement, expert-conseil principal - Contrôle radiologique) doit être occupé par une personne qualifiée, Évaluation environnementale (QP ESA) en vertu du Règlement 153/04 de l'Ontario telle que modifié de temps à autre</p> <p>c. L'un des postes supérieurs suivants (directeur de projet, gestionnaire de projet, expert-conseil principal - Environnement, expert-conseil principal - Contrôle radiologique) doit être occupé par une personne agréée par la Environmental Health Association (NEHA), le National Radon Safety Board (NSRB) ou un autre organisme approuvé par EACL.</p>			
---	--	--	--

## 2.2 Critères techniques cotés

### 2.2.1. Réalisations du soumissionnaire dans le cadre de projets semblables/comparables

Dans cette section, les soumissions seront évaluées en fonction de la capacité du soumissionnaire à établir :

- (a) la pertinence des exemples de projets fournis dans la soumission par rapport à la portée et à l'étendue des travaux définis dans la demande de soumissions; (50 %)
- (b) son expérience du travail de contrôles dans un quartier résidentiel habité (25 %)
- (c) ses compétences liées à la gestion de projet et au respect des délais et du budget. (25 %)

*L'information fournie dans cette section doit au minimum inclure les éléments suivants :*

Fournir une brève description du projet et la liste des principaux employés responsables de trois (3) projets en cours ou réalisés dans les vingt dernières années. Il doit s'agir de projets d'enquête environnementale englobant des relevés radiologiques ou l'évaluation et l'assainissement de déchets radioactifs de faible activité (DRFA). Dans le cas des propositions présentées par une

co-entreprise, l'un des membre de la co-entreprise doit être l'expert-conseil principal pour l'ensemble des projets présentés.

Si un soumissionnaire ne présente qu'un projet, il pourra obtenir, au maximum, le tiers des points pouvant être accordés dans cette section.

Si un soumissionnaire présente plus trois projets, seuls les trois premiers projets seront examinés, et ce, dans l'ordre où ils apparaissent dans la soumission.

## 2.2.2. Réalisations des principaux sous-experts-conseils dans le cadre des projets

Dans cette section, les soumissions seront évaluées en fonction de la capacité du soumissionnaire à établir :

(a) la pertinence des exemples de projets fournis dans la soumission par rapport à la portée et à l'étendue des travaux définis dans la demande de soumissions (100 %)

*L'information fournie dans cette section doit au minimum inclure les éléments suivants :*

Présenter deux (2) projets en cours ou réalisés au cours des 10 dernières années pour chacun des principaux sous-experts-conseils :

- spécialiste en enquête radiologique
- spécialiste en géotechnique (forage)
- spécialiste de l'analyste en laboratoire

Si un soumissionnaire ne présente qu'un projet, il pourra obtenir, au maximum, la moitié des points pouvant être accordés dans cette section.

Si un soumissionnaire présente plus deux projets, seuls les deux premiers projets seront examinés, et ce, dans l'ordre où ils apparaissent dans la soumission.

Si le soumissionnaire fournit aussi les services de sous-expert-conseil mentionnés ci-dessus, le soumissionnaire peut présenter les renseignements sur le projet requis.

## 2.2.3. Réalisations des membres clés du personnel dans le cadre des projets

Dans cette section, les soumissions seront évaluées en fonction de la capacité du soumissionnaire à établir :

(a) son expérience du travail pertinente dans les rôles proposés (voir le tableau ci-dessous)

(b) ses qualifications et ses attestations professionnelles - ingénieur, ingénieur géoscientifique, professionnel de gestion de projet, QP ESA. etc. (voir le tableau ci-dessous)

(c) ses années d'expérience (voir le tableau ci-dessous)

Le nombre total de points par poste est attribué comme suit :

- directeur de projet (20 points)
- gestionnaire de projet (15 points)
- expert-conseil principal - Environnement (15 points)
- expert-conseil principal - Contrôle radiologique (15 points)
- spécialiste de l'assurance de la qualité (10 points)
- spécialiste de la santé et de la sécurité (10 points)

- spécialiste des communications (10 points)
- spécialiste de la radioprotection (10 points)
- spécialiste du contrôle radiologique (10 points)
- spécialiste de la géotechnique ou géoscientifique (10 points)

Total : 125 points

Chaque poste fera l'objet d'une évaluation selon le processus décrit dans le tableau ci-dessous et se verra attribuer une note (maximum de 100 points). Cette note sera rajustée en fonction du nombre total de points attribuables au poste visé. Par exemple, dans le cas du directeur de projet, la note sur 100 points sera divisée par 5 pour obtenir la note sur 20 points, et pour le spécialiste de l'assurance de la qualité, la note sur 100 points sera divisée par 10 pour obtenir la note finale sur 10.

<b>Projets pertinents</b>	50 points
Fournir la description de trois (3) projets sur lesquels la personne proposée a travaillé.  Types de projets pertinents : Évaluation de sites contaminés Élimination de déchets faiblement radioactifs Contrôles radiologiques	50 - très semblable au projet proposé 30 - assez semblable 10 - légèrement semblable 0 - pas semblable  (chaque projet sera pondéré de façon égale pour un total de 50 points lors de l'attribution des points)
<b>Études et accréditation professionnelle</b>	20 points
Grade de premier cycle, aucune accréditation	5
Grade supérieur, aucune accréditation	10
Grade de premier cycle, accréditations	15
Grade supérieur, accréditations	20
<b>Années d'expérience dans le poste proposé</b>	30 points
<b>Directeur de projet</b> Moins de 5 années	0
Minimum de 5 années	10
De 5 à 10 années	20
Plus de 10 années	30
<b>Gestionnaire de projet</b> <b>Expert-conseil principal - Environnement</b> <b>Expert-conseil principal - Contrôle radiologique</b> Moins de 10 années	0
Minimum de 10 années	10
De 10 à 15 années	20
Plus de 15 années	30
<b>Spécialiste de l'assurance de la qualité</b> <b>Spécialiste de la santé et de la sécurité</b> <b>Spécialistes des communications</b> <b>Spécialiste de la radioprotection</b> <b>Spécialiste du contrôle radiologique</b> <b>Spécialiste de la géotechnique ou géoscientifique</b> Moins de 5 années	0
Minimum de 5 années	10
De 5 à 10 années	20
	30

Plus de 10 années	
-------------------	--

#### 2.2.4. Comprendre le projet et la portée des travaux

Le soumissionnaire doit proposer une approche gérable des travaux qui montre une compréhension claire des exigences fonctionnelles/techniques détaillées dans l'énoncé des travaux. L'approche doit également traduire une compréhension des sensibilités associées au travail dans une zone résidentielle.

Dans cette section, les soumissions seront évaluées en fonction des facteurs suivants :

- a) compréhension confirmée de tous les aspects techniques des travaux tels que décrits dans l'énoncé des travaux; (40%)
- b) compréhension confirmée de tous les aspects logistiques, administratifs et réglementaires des travaux; (20%)
- c) compréhension confirmée des buts et objectifs globaux dans la mesure où ils sont reliés au travail dans un contexte gouvernemental, au développement durable, au maintien d'une relation positive avec la collectivité et aux autres priorités. (20%)
- d) présence confirmée de procédures d'assurance de la qualité. (20%)

*L'information fournie dans cette section doit au minimum inclure les éléments suivants :*

- Plan de travail - description de l'approche générale de chaque élément de travail, ventilation détaillée des tâches principales, des ressources et des livrables
- Calendrier de projet - échéancier des principaux jalons correspondant à chaque tâche principale et à chaque livrable
- Philosophie et valeurs du client utilisateur
- Exigences et incidences réglementaires
- Enjeux en matière de gestion de la qualité relativement à toutes les tâches principales décrites dans l'énoncé des travaux

#### 2.2.5. Gestion des services

Le soumissionnaire devrait décrire comment se fera la gestion du travail pour garantir un contrôle continu et cohérent ainsi que l'efficacité de la production. La soumission devrait montrer la compréhension des problèmes qui pourraient survenir pendant l'exécution des travaux ainsi que des stratégies permettant de remédier à ces problèmes.

Dans cette section, les soumissions seront évaluées en fonction de la capacité des soumissionnaires de montrer ce qui suit :

- a) une structure organisationnelle logique pour maximiser l'efficacité du travail; (25 %)
- b) la compréhension des types de problèmes qui pourraient survenir pendant les travaux; (25 %)
- c) la compréhension de la complexité logistique du projet en question, compte tenu de sa taille et des interactions particulières avec le public et d'autres intervenants. (25 %)
- d) la stratégie de communication et les rapports hiérarchiques internes qui favorisent le règlement rapide et fructueux des problèmes. (25 %)

*L'information fournie dans cette section doit au minimum inclure les éléments suivants :*

- Détermination des ressources auxiliaires
- Aperçu d'un plan d'action des services, y compris des stratégies de mise en œuvre et la séquence des activités principales
- Organigramme de l'équipe du soumissionnaire indiquant les titres de postes (avec nom des titulaires et description des rôles et responsabilités)
- Enjeux en matière de gestion des risques, défis et contraintes et plans/solutions proposés
- Rapports hiérarchiques
- Stratégies de communication avec les intervenants internes et externes

### 3.0 ÉVALUATION ET NOTATION

3.1 Les propositions seront examinées, évaluées et notées par un Comité d'évaluation de TPSGC en fonction de ce qui suit pour établir les cotes techniques :

Critère	Facteur de pondération	Points	Cote pondérée
1. Réalisations du soumissionnaire	2,5	0 - 100	0 - 250
2. Réalisations des principaux sous-experts-conseils	1,0	0 - 100	0 - 100
3. Réalisations du personnel clé	2,0	0 - 125	0 - 250
4. Compréhension du projet et de la portée des travaux	3,5	0 - 100	0 - 350
5. Gestion des services	2,5	0 - 100	0 - 250
Cote technique			0 - 1200

Les points 1, 2, 4, et 5 seront notés au moyen du Tableau d'évaluation générique suivant. Le point 3 sera noté conformément à la grille incluse dans le point 3 ci-dessus.

### 3.2 Tableau d'évaluation générique

Les membres du Comité d'évaluation de TPSGC évalueront les points forts et les faiblesses de la réponse du soumissionnaire aux critères d'évaluation en se servant du tableau d'évaluation générique suivant :

<b>NON RECEVABLE</b>	<b>INADÉQUAT</b>	<b>FAIBLE</b>	<b>ADÉQUAT</b>	<b>PLEINEMENT SATISFAISANT</b>	<b>SOLIDE</b>
<b>0 %</b>	<b>20 %</b>	<b>40 %</b>	<b>60 %</b>	<b>80 %</b>	<b>100 %</b>
N'a pas fourni de renseignements pouvant être évalués	Ne comprend pas du tout ou comprend très mal les exigences	Comprend les exigences jusqu'à un certain point mais ne comprend pas suffisamment certains de leurs aspects	Démontre une bonne compréhension des exigences	Démontre une très bonne compréhension des exigences	Démontre une excellente compréhension des exigences
	Faiblesses ne pouvant être corrigée	De façon générale, il est peu probable que les faiblesses puissent être corrigées	Faiblesses pouvant facilement être corrigées	Aucune faiblesse significative	Aucune faiblesse apparente
	Le proposant manque de qualifications et d'expérience	Le proposant ne possède pas les qualifications et l'expérience minimales requises	Le proposant possède les qualifications et l'expérience minimales requises	Le proposant possède les qualifications et l'expérience	Le proposant est hautement qualifié et expérimenté
	Peu probable que l'équipe proposée soit en mesure de répondre aux besoins	L'équipe ne couvre pas tous les éléments ou son expérience est faible dans l'ensemble	L'équipe couvre tous les éléments et satisfera probablement aux exigences	L'équipe couvre tous les éléments - certains membres ont travaillé ensemble en ayant de bons résultats	L'équipe est solide - les membres ont travaillé efficacement ensemble sur des projets similaires
	Projets antérieurs non liés aux exigences du présent projet	Généralement, les projets antérieurs ne sont pas liés aux exigences du présent projet	Projets antérieurs généralement liés aux exigences du présent projet	Projets antérieurs directement liés aux exigences du présent projet	Les responsables ont dirigé les projets donnés qui sont directement liés aux exigences du présent projet

	Extrêmement faible; ne pourra pas satisfaire aux exigences de rendement	Capacité faible, peu susceptible de satisfaire aux exigences de rendement	Capacité minimale acceptable; devrait satisfaire aux exigences minimales de rendement	Capacité satisfaisante - devrait obtenir de bons résultats	Capacité supérieure; devrait obtenir de très bons résultats
--	---	---	---	--	---

Pour que leur proposition puisse passer à l'étape suivante de l'évaluation, les proposants **doivent** obtenir une cote technique minimale de soixante-dix pour cent (70 %).

**Les soumissions qui n'auront pas obtenu la note de passage de huit cent quarante (840) points seront rejetées.**

### 3.3 Évaluation financière

#### 3.3.1 Critères financiers obligatoires

Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission financière conformément à l'ANNEXE B - Base de paiement. Le montant total de la taxe des produits et services (TPS) ou de la taxe de vente harmonisée (TVH) doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

Le prix de la soumission sera évaluée en dollars canadiens, la TPS ou la TVH n'étant pas incluse.

Le prix d'évaluation de la soumission sera calculé selon la formule suivante :  $T1 + T2$  (voir Annexe B - Base de paiement). T2 sera le total des quantités estimées multipliées par le prix unitaire ferme.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EQ447-130640/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.023276.307

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

PWL-2-35057

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw1035

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## Appendice 1

**Le soumissionnaire doit identifier son équipe en remplissant l'original ou une reproduction exacte de ce formulaire.**

<b>Poste</b>	<b>Nom de la personne proposée</b>
Directeur de projet	_____
Gestionnaire de projet	_____
Expert-conseil principal - Environnement	_____
Expert-conseil principal - Contrôle radiologique	_____
Spécialiste de l'assurance de la qualité	_____
Spécialiste de la santé et de la sécurité	_____
Spécialiste des communications	_____
Spécialiste de la radioprotection	_____
Spécialiste du contrôle radiologique	_____
Spécialiste de la géotechnique ou géoscientifique	_____

Nom et poste de la personne proposée certifiée en tant que personne qualifiée en évaluation environnementale d'un site [Qualified Person , Environmental Site Assessment (QP ESA)] aux termes du Règlement de l'Ontario 153/04. (La personne doit être le directeur de projet, le gestionnaire de projet, l'expert-conseil principal - Environnement ou l'expert-conseil principal - Contrôle radiologique)

Poste : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Nom et poste de la personne proposée certifiée par la National Environmental Health Association (NEHA), ou le National Radon Safety Board (NRSB) ou un organisme accepté par EACL. (La personne doit être le directeur de projet, le gestionnaire de projet, l'expert-conseil principal - Environnement ou l'expert-conseil principal - Contrôle radiologique)

Poste : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_